

connaissez qu'il y ait des coupe-racines qui puissent hacher aussi fin et avec autant de vitesse.

Ste. Flavie, 15 janvier 1876.

THEOPHILE AUBUT.

Rédaction — D'après les expériences faites par un grand nombre d'agronomes, sur des vaches laitières, les patates cuites favorisent l'engraissement du bétail plus que les patates crues. Ces dernières donnent plus de lait aux vaches que les patates cuites. D'un autre côté, on ne peut donner aux bêtes à cornes, sans danger pour leur santé, une aussi grande quantité de patates crues que de cuites. Ces dernières peuvent, sans aucun inconvénient, former la plus grande partie de la nourriture du bétail; mais si on les donne crues en trop grande proportion, il peut en résulter des diarrhées et d'autres accidents graves, qui n'ont pas de suite fâcheuse, en cédant au seul changement de régime. En habituant peu à peu les animaux, on peut leur faire consommer, sans résultat fâcheux, les patates crues, dans une assez grande proportion: par exemple, 50 livres par jour, par tête de bœuf ou de vache. Les patates qu'on donne crues, doivent être coupées par morceaux ou hachées au moyen de coupe-racines. Ce dernier moyen est le plus expéditif et le plus avantageux, en ce que les racines ainsi coupées peuvent être données à toutes espèces d'animaux: car pour les bêtes à laine, il est important que les racines soient divisées en fragments plus petits, parce que lorsqu'un mouton tient à la bouche une de ces grandes tranches, il arrive fréquemment qu'il la laisse tomber, en détournant la tête. Il peut en outre arriver des accidents de suffocation lorsque les animaux mangent avec avidité des morceaux trop larges ou trop épais.

Il est de beaucoup préférable de faire usage de patates crues, de les hacher et de les ébouillanter, puis y mêler des farines, son, etc. Nous ne connaissons de coupe-racines qui puisse découper autant de racines dans une heure, surtout lorsque le travail est fait par un seul homme et sans fatigue.

Cet instrument n'est pas le seul dont M. Aubut n'a doté l'agriculture: ce monsieur a apporté beaucoup de perfectionnements dans la confection des moulins à battre. Il serait à désirer que les cultivateurs se procurassent le nouveau coupe-racines de M. Aubut, qui est un objet indispensable pour toutes les fermes bien tenues.

Circle agricole à la Baie du Febvre

M. le Rédacteur,

Il y a quelques semaines, notre vénérable curé, le Révd. M. D. Paradis, conviait à une assemblée ses paroissiens dans le but de former un Cercle agricole dans notre paroisse. Avec cette conviction que ce dévoué prêtre sait porter dans tous les cas lorsqu'il s'agit d'œuvres religieuses et nationales, il nous a démontré l'importance qu'il y avait pour les cultivateurs de se rallier comme un seul homme dans le but de travailler au progrès de la cause commune: l'agriculture. Rien, suivant lui, n'était plus propre à parvenir à ce but, que la formation d'un cercle agricole. Les cultivateurs ont été pénétrés des divers motifs apportés à l'appui de cette organisation agricole; c'est pourquoi, dans le but de répondre au désir si patriotique de notre dévoué Curé, nous nous sommes résolument mis à l'œuvre.

A une assemblée spéciale des cultivateurs de la Baie du Febvre, convoquée le 8 janvier 1876, dans le but de former un cercle agricole local, les résolutions suivantes furent adoptées:

1o. Proposé par M. Michel Lemire, secondé par M. Calixte Allard: Que Louis E. Manseau, écrivain, soit nommé Président de l'Assemblée.

2o. Proposé par M. Charles Lévesque, secondé par MM. Joseph Benoit et Joseph Précourt: Que M. Narcisse Gouin soit élu Président du Cercle agricole formé ce jour.

3o. Proposé par M. Calixte Allard, secondé par M. Michel Jutras: Que Louis E. Manseau, écrivain, soit élu Vice-Président.

4o. Proposé par M. Amable Coté, secondé par M. Joseph Lefort: Que M. Joseph Elie soit nommé Secrétaire.

5o. Proposé par M. Louis Dionne, secondé par M. Hyacinthe Leapérance: Que M. Louis Lemire soit nommé Trésorier.

6o. Proposé par M. Joseph Précourt, secondé par M. Antoine Proulx: Que M. François Lemire soit nommé Censeur.

7o. Proposé par M. Joseph Précourt, secondé par M. Joseph Manseau, écrivain: Que M. Moïse Gouin soit nommé délégué à la Convention.

(Signé) LOUIS E. MANSEAU, Président,
LOUIS LEMIRE, Secrétaire-Propositaire.

Nous avons longtemps hésité à nous mettre à l'œuvre, croyant à l'impossibilité de former un cercle agricole dans notre paroisse; mais l'intervention de notre vénérable curé, qui soit toujours se mettre à la tête d'œuvres patriotiques lorsqu'il les juge nécessaires, nous a réveillés de notre profonde apathie; il nous a prouvé, une fois de plus qu'avec l'union et la bonne entente, rien n'était impossible.

JOSEPH ELIE, Secrétaire du

Baie du Febvre, 10 janvier 1876. Cercle Agricole de la Baie,

Voilà une nouvelle force apportée à l'Union Agricole Nationale; nous nous en réjouissons et nous félicitons les cultivateurs de la Baie du Febvre de correspondre avec autant d'empressement au désir de leur vénérable curé. Nous espérons que MM. les Directeurs de ce Cercle nous communiqueront de temps à autre un compte-rendu des discussions qui pourraient avoir lieu sur différentes questions pouvant être utiles à la masse des cultivateurs. — Ce que nous voulons, c'est que les cultivateurs correspondent avec nous; c'est de mettre en lumière tout ce qui pourrait amener parmi les cultivateurs la richesse et le bien-être.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons un compte-rendu de la formation d'un Cercle agricole à l'Assomption. Nous le publierons dans le prochain numéro de la Gazette des Campagnes.

Conservation des petits oiseaux.—Action des instituteurs

Voici ce qu'adressait à ses élèves M. Giraud instituteur à St. Nazaire (France):

« Mes chers enfants, je vous dirai encore ce que je vous ai dit bien souvent, ne touchez pas à ce que Dieu a créé, respectez ses œuvres, ne déniez jamais nos jolis petits oiseaux, ne les enfermez plus dans des cages étroites où vous les faites périr. N'allez plus d'une main ignorante et cruelle détruire de nombreuses couvées qui vous auraient rendu tant de services. Ne savez-vous donc pas que vous faites mal, que vous désobéissez à la loi de la reproduction, à la loi de Dieu et à celle des hommes? Ne savez-vous donc pas que qu'en ces temps de convulsions la chasse est défendue, qu'on est puni pour avoir tué un seul petit oiseau d'un coup de fusil? Ne vous ai-je pas dit qu'en détruisant une nichée de 4 ou 5 petits vous commettez un délit 4 ou 5 fois plus grand? Et puis, quand ces pauvres petits oiseaux, pressés par la faim, engourdis par le froid, se rapprochent de vos maisons pour s'habriter et trouver quelques grains inutiles pour vous, pourquoi leur tendez-vous des pièges, pourquoi les tuez-vous sans qu'ils puissent se défendre? Oh! mes enfants! c'est plus mal encore.

A l'exception de quelques oiseaux de proie, ils sont tous utiles aux agriculteurs: ils détruisent les insectes, les vers, les chenilles qui font tant de tort à vos récoltes, à vos fruits. Les oiseaux de nuit qui vous élèvent sottement aux portes de vos granges, font pendant votre sommeil une guerre acharnée aux rats, aux papillons nocturnes, aux grillons et à tant d'autres animaux nuisibles, ce sont vos auxiliaires, vos amis, ils veillent pour vous, et... vous les tuez! Quelle erreur! et quelle injustice!

Ne soyez pas plus méchants, traitez vos bestiaux avec douceur, aimez-les et faites-vous en aimer. S'ils font une faute, que la correction soit prompte, subite, mais jamais cruelle; faites-leur de bons passages. Soyez économes, mais donnez à vos animaux des repas bien réglés et suffisants; avec de l'ordre, de la propreté dans vos étables et de la régularité dans les repas, vos bêtes se porteront bien, vous obtiendrez plus de force pour le travail et plus de valeur pour la vente, etc., etc.

M. Giraud, instituteur à St-Nazaire, est plein de zèle; il vient de recevoir de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique une récompense pour son cours gratuit d'adultes, et cependant le nouveau conseil municipal lui a refusé une somme de 60 fr. que nous